ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 34124

Texte de la question

M. Pierre Hellier * s'inquiète de la récente évocation de suppression de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique, au brevet des collèges. Une telle mesure, si elle était adoptée au profit d'une simple évaluation sur la base du contrôle continu, aboutirait à ôter à cet examen l'une des matières qui obligent les collégiens à s'exprimer sur un sujet donné en démontrant leur aptitude à comprendre, à analyser un thème et à évoquer celui-ci dans un français correct. Retirer l'une des trois dernières épreuves écrites du brevet, avec le français et les mathématiques, risque à terme de transformer cet examen en un simple questionnaire à choix multiples (QCM), illustration de l'appauvrissement des programmes, du niveau de connaissances et de la capacité de réflexion des élèves. Il demande donc à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui faire savoir s'il entend prendre toutes les dispositions pour conserver au brevet des collèges son statut de véritable examen, en y maintenant, au rang des épreuves écrites, une épreuve d'histoire-géographie.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : M. Pierre Hellier
Circonscription : Sarthe (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34124
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1338
Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477